



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les relations contractuelles entre NATURE PAYSAGE et le Client, et les conditions applicables à tout achat effectué auprès de NATURE PAYSAGE. Il est précisé que les présentes conditions générales de vente s'appliquent aussi bien au professionnel qu'au consommateur, sauf mention spéciale indiquée. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute vente de matériels, ci-après dénommés le « Produit ».

L'acquisition d'un Produit implique l'acceptation pleine et entière par le Client des présentes conditions générales. Celles-ci prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières du Client.

NATURE PAYSAGE se réserve la possibilité de modifier à tout moment ces conditions générales, étant précisé que les conditions applicables au Client seront celles en vigueur à la date de sa commande. Les dérogations ou conditions particulières éventuellement stipulées à l'occasion d'une vente de Produit n'engagent NATURE PAYSAGE que pour cette vente.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DES PRODUITS

Les Produits proposés sont présentés sur les catalogues NATURE PAYSAGE. Les photographies assortissant éventuellement la présentation des produits sont les plus fidèles possible mais ne peuvent assurer une similitude parfaite avec le produit proposé et présent, dans certains cas, des suggestions de présentation dont l'ensemble des éléments constituant les photographies n'est pas systématiquement proposé à la vente.

ARTICLE 3 – COMMANDE

La commande est définitive à réception, par NATURE PAYSAGE du bon de commande, du devis signé ou par l'enlèvement du produit en cas d'achat en magasin. La commande est personnelle au Client et ne peut être transférée ou cédée sans l'accord écrit de NATURE PAYSAGE. Il appartient au Client de s'assurer de l'exactitude des informations fournies, dont il est seul responsable. Il appartient au Client de conserver le numéro de facture qui lui sera attribué par NATURE PAYSAGE et qui lui sera réclamé, notamment, pour toute réclamation ultérieure. Enfin, il est précisé que NATURE PAYSAGE se réserve le droit de refuser une commande présentant un caractère anormal, notamment au regard des quantités commandées. Un refus de commande ne pourra donner lieu à l'octroi de dommages et intérêts ou à une indemnisation quelconque. Une fois la commande passée et confirmée par NATURE PAYSAGE, celle-ci ne pourra être modifiée ou annulée par le Client, sauf accord express de NATURE PAYSAGE.

ARTICLE 4 – INDISPONIBILITE DES PRODUITS

En cas d'indisponibilité du Produit commandé, NATURE PAYSAGE en informera le Client par écrit. NATURE PAYSAGE précisera alors au Client le nouveau délai de livraison si celui-ci est supérieur à 21 jours à compter de la date de la commande. En cas d'une telle indisponibilité, le Client a alors la possibilité de maintenir ou d'annuler sa commande, en respectant le délai de 72 heures à compter de la réception de l'information. A défaut de réponse dans le délai précité, la commande sera réputée maintenue. En cas d'annulation de la commande, le prix sera remboursé au Client.

ARTICLE 5 – PRIX

Les prix sont communiqués à toute personne qui en fait la demande. Les prix sont révisables à tout moment, étant donné que les Produits sont notamment soumis aux variations du cours des matières premières. Toutefois, seuls les prix indiqués le jour de la commande seront applicables au Client. Les prix proposés dans une offre personnalisée sont garantis pour la durée de validité de l'offre. Les prix indiqués s'entendent hors frais de livraison sauf mentions contraires. Les frais de livraison appliqués sont ceux indiqués par NATURE PAYSAGE au moment de la commande. Le prix de vente global incluant les frais est exigible dès la commande. La commande peut être réglée par les moyens suivants : virement bancaire, traite, chèque, carte bancaire, espèces.

Une facture faisant ressortir la TVA sera adressée par NATURE PAYSAGE au Client. Enfin, il est convenu que l'offre de prix et les documents annexés restent, en toutes circonstances, la propriété de NATURE PAYSAGE. Ils ne peuvent être utilisés ou communiqués à une tierce personne qu'avec l'autorisation écrite de NATURE PAYSAGE et doivent lui être restitués sans délais s'il n'est pas donné suite à la proposition de NATURE PAYSAGE.

ARTICLE 6 – RETARD DE PAIEMENT

Les produits sont vendus au comptant. Si le Client est professionnel, et en cas de défaut de paiement total ou partiel des Produits livrés à échéance, le Client devra verser à NATURE PAYSAGE une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal, calculé sur le montant TTC de la facture. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des Produits. Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Le défaut de règlement d'une seule facture à son échéance rend immédiatement exigibles toutes les créances de NATURE PAYSAGE, même non échues. En outre, si le Client professionnel, en vertu de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, il est précisé que, en situation de retard de paiement, le Client sera redevable de plein droit, d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'une valeur de 15% de la somme due et dont le montant minimum est de 40 euros. NATURE PAYSAGE est libre de solliciter des garanties de solvabilité du Client, même en cours d'exécution d'une commande. En cas de doute sur la solvabilité du Client ou si celui-ci s'abstient de fournir les garanties de solvabilité sollicitées, NATURE PAYSAGE pourra exiger le paiement préalable à toute livraison ou suspendre la livraison des Produits. Le non-paiement d'une seule facture à son échéance entraîne de plein droit l'exigibilité immédiate de toutes sommes dues par le Client, sans exception. En cas de réclamation d'un Client concernant une facture émise, le Client devra adresser sa réclamation, par tout moyen de son choix, à réception de la facture et la confirmer par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 8 jours suivants la réception de la facture.

ARTICLE 7 – LIVRAISON

Le Client a le choix entre l'enlèvement du Produit au dépôt de NATURE PAYSAGE ou la livraison. Les livraisons sont faites à l'adresse indiquée par le Client lors de sa commande sur le bon de commande. En cas de changement d'adresse du Client, il lui appartient de le préciser sans délai à NATURE PAYSAGE, avant toute nouvelle commande. Le délai maximal de livraison d'un Produit à compter de la commande est indiqué au Client préalablement à sa commande. En cas d'achat groupé de plusieurs produits auprès de NATURE PAYSAGE, le délai de livraison applicable à l'ensemble de la commande correspond au délai le plus long indiqué pour l'un de ces Produits. Dans l'hypothèse où les Produits sont livrés sans frais de transport (dit « Franco de port »), toute erreur ou imprécision du Client dans la rédaction de l'adresse de livraison le rendra redevable des frais de la nouvelle livraison ou du

changement d'adresse de livraison. La livraison sera effectuée en pied d'immeuble ou face au domicile du Client, à partir d'une route carrossable d'une largeur minimum de 4 mètres. Le transporteur pourra refuser la livraison si ces conditions ne sont pas respectées. A réception des Produits, il appartient au Client de contrôler l'état et les quantités de la commande livrée et de vérifier le contenu du colis devant le transporteur et avant de signer le bon de livraison. En cas d'avarie ou de produits manquants, le Client en informe NATURE PAYSAGE par courrier électronique adressé à l'adresse suivante : contact@nature-paysage-85.com et en rappelant le numéro de la commande ou en contactant NATURE PAYSAGE par courrier à l'adresse suivante : ZA des Plantes à NALLIERS (85370) ou par téléphone au numéro suivant : 02 51 97 40 31. En outre, tout vice apparent ou non-conformité des Produits livrés par rapport aux Produits commandés ou au bordereau de livraison devra être confirmé par lettre recommandée avec accusé de réception adressé à NATURE PAYSAGE dans les 3 jours suivants la livraison. Le Client devra fournir toute justification de la réalité des vices ou anomalies constatées et joindre une copie du bordereau de livraison portant mention desdits vices, anomalies ou non-conformités. En outre, NATURE PAYSAGE se réserve le droit de mandater le transporteur de son choix, si la livraison n'est pas effectuée par NATURE PAYSAGE. Dans l'hypothèse où le Client est professionnel, il est convenu que les Produits voyagent aux risques et périls du Client, la responsabilité cessant lors de la remise des Produits au transporteur ou aux Clients, hors hypothèse de l'enlèvement par le client du Produit au dépôt de NATURE PAYSAGE.

ARTICLE 8 – GARANTIE ET RESPONSABILITE

En tant que consommateur, le Client bénéficie de la garantie légale de conformité des produits, dans les conditions des articles L.211-4 à -14 du Code de la consommation. Cette garantie couvre les défauts de conformité apparaissant dans un délai de 6 mois à compter de la livraison du produit. Le client peut alors obtenir le remplacement du produit. En cas d'impossibilité de remplacement, le Client pourra restituer le produit contre remboursement ou le conserver et se faire rembourser une partie du prix. Cette garantie couvre les frais de remplacement et de livraison. En outre, le Client professionnel ou consommateur bénéficie de la garantie légale contre les vices cachés, dans les conditions des articles 1641 à 1649 du Code civil. Enfin, en cas de mise en œuvre de la garantie ou la mise en œuvre de la responsabilité par un Client professionnel, il est convenu que la responsabilité de NATURE PAYSAGE quel que soit la cause est limitée au remplacement des articles reconnus défectueux par celle-ci, à l'exclusion de la prise en compte d'un quelconque préjudice notamment matériel, immatériel, commercial, d'exploitation ou de toute autre nature, qui ne pourra donner lieu à aucune indemnisation. En tout état de cause, il est rappelé que la présente garantie couvre les produits vendus par NATURE PAYSAGE et que les prestations de pose et de dépose des Produits ne sont pas comprises en cas de mise en œuvre de la garantie. Enfin, s'agissant des produits destinés à être posés en extérieur, les conditions climatiques peuvent avoir une incidence sur l'évolution du produit dans le temps, indépendamment de la finalité du produit. A ce titre, le Client s'engage à vérifier régulièrement le bon état du produit.

ARTICLE 9 – LIMITATION DE RESPONSABILITE

Cet article s'applique uniquement au Client professionnel. Si la responsabilité de NATURE PAYSAGE était retenue à la suite de l'inexécution ou de la mauvaise exécution des présentes conditions générales de vente, le total des indemnités ne pourrait, de convention expresse, dépasser un montant égal au prix du Produit qui est à l'origine du dommage. Le Client est réputé accepter les Produits à ses risques et périls. NATURE PAYSAGE n'étant pas tenu des conséquences dommageables que les vices du Produit pourraient entraîner. En outre, la responsabilité de NATURE PAYSAGE ne saurait être engagée pour tout dommage indirect supporté par le Client.

ARTICLE 10 – CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

NATURE PAYSAGE se réserve la propriété des Produits vendus jusqu'à complet paiement du prix par le Client. Le Client s'engage de ce fait, en cas de paiement postérieur à la livraison (concernant uniquement les Clients professionnels), à faire assurer au profit de NATURE PAYSAGE lesdits Produits contre les risques de perte et de détérioration, par cas fortuit, par une assurance ad hoc. En cas de non-paiement à l'échéance, intégral ou partiel, NATURE PAYSAGE pourra, sans mise en demeure préalable, reprendre lesdits Produits. Toutes sommes déjà versées par le Client resteront acquises à NATURE PAYSAGE à titre de dommages et intérêts. Le Client identifiera clairement ces Produits comme étant la propriété du vendeur et prendra les assurances nécessaires pour couvrir les dégâts ou dédommagements éventuels. Les Produits restant la propriété de NATURE PAYSAGE jusqu'au paiement intégral du prix, il est interdit au Client d'en disposer pour les revendre ou les transformer.

ARTICLE 11 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les Produits, ainsi que les éléments promotionnels diffusés par NATURE PAYSAGE sont protégés au titre de la propriété intellectuelle. Le Client s'interdit formellement, en conséquence, de procéder à toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, de tout élément protégé par un droit de propriété intellectuelle appartenant à NATURE PAYSAGE.

ARTICLE 12 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations à caractère nominatif relatives au Client font l'objet d'un traitement automatisé par NATURE PAYSAGE. Le Client dispose, conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978, d'un droit d'accès, de modification, rectification, suppression sur toutes les données à caractère nominatif le concernant. Ce droit peut être exercé en contactant NATURE PAYSAGE à l'adresse suivante : ZA des Plantes à NALLIERS (85370).

ARTICLE 13 – DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Pour le cas où un litige naîtrait entre les Parties du fait de l'exécution ou de l'interprétation des présentes, les Parties conviennent préalablement à toute action en Justice que toute réclamation fera l'objet d'une mise en demeure préalable par courrier recommandé avec demande d'avis de réception. Toute partie pourra ensuite après un délai de dix jours suivant l'envoi du courrier visé l'alinéa précédent, engager toute procédure utile. Dans l'hypothèse où le Client serait un professionnel, il est convenu que compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Douai.